



## Assemblée générale

Distr. générale  
24 juillet 2000  
Français  
Original: anglais

### Cinquante-cinquième session

Point 75 c) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Examen et application du Document de clôture

de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement  
en Asie et dans le Pacifique

## Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### *Résumé*

Le Secrétaire général estime que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique conserve toute son utilité et que le Centre peut servir à promouvoir la coopération et le désarmement dans la région. Le dialogue régional que le Centre a lancé en 1989, notamment en organisant des réunions sur le désarmement en Asie et dans le Pacifique, est désormais connu sous le nom de « Processus de Katmandou ». Comme en témoignent les résolutions de l'Assemblée générale, les États Membres et les milieux universitaires de la région sont très favorables à ce processus, qui leur apparaît comme un moyen de repérer les questions les plus pressantes de désarmement et de sécurité au niveau local et de chercher des solutions adaptées à la région.

Durant la période considérée, qui va d'août 1999 à juillet 2000, le Centre a continué de promouvoir le désarmement et la sécurité en organisant les réunions régionales suivantes : a) réunion sur le thème « La sécurité dans un monde en mutation », qui s'est tenue à Oulan-Bator (Mongolie), du 3 au 5 août 1999; b) réunion sur le thème « La stabilité stratégique, la non-prolifération nucléaire et le désarmement et la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 » qui s'est tenue à Katmandou (Népal), du 15 au 17 février 2000; c) séminaire sur le thème « Le trafic d'armes légères », qui s'est te-

\* A/55/150.

\*\* Le présent rapport traite des activités du Centre régional pour la période allant d'août 1999 à juillet 2000.

nu à Jakarta (Indonésie), du 3 au 4 mai 2000; et d) deux réunions d'experts parrainées par l'Organisation des Nations Unies sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, qui se sont tenues l'une du 5 au 8 octobre 1999 et l'autre du 2 au 5 avril 2000 à Sapporo (Japon).

Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 52/38S du 9 décembre 1997 et 53/77A du 4 décembre 1998, le Département des affaires de désarmement continue, par l'intermédiaire du Centre régional, d'aider techniquement et matériellement, cinq États d'Asie centrale à élaborer un traité sur l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région en organisant une série de réunions d'experts parrainées par l'Organisation. Au cours de la période considérée, le groupe d'experts chargé de cette tâche s'est réuni deux fois à Sapporo, au Japon, du 5 au 8 octobre 1999 et du 2 au 5 avril 2000; il a amélioré sensiblement le texte du projet et a rapproché les points de vue sur les principales questions en suspens.

Les consultations tenues avec le pays d'accueil, les États Membres concernés et les organisations intéressées sur le transfert du Centre ont été peu concluantes et, faute de ressources extradubgétaires suffisantes pour financer l'installation et le fonctionnement du Centre à Katmandou, le Directeur continue d'exercer ses fonctions au Siège de l'ONU à New York.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. Activités du Centre d'août 1999 à juillet 2000 . . . . .	3
III. Effectif et financement . . . . .	5
Annexe	
État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'exercice biennal 1998-1999 . . . . .	6

## I. Introduction

1. Le 1er décembre 1999, l'Assemblée générale a adopté la résolution 54/55 C sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, dont les paragraphes 5, 6 et 7 se lisent comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

...

5. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans la limite des ressources disponibles, tout l'appui dont il a besoin pour exécuter son programme d'activité, en tenant compte du paragraphe 6 de sa résolution 49/76 D du 15 décembre 1994;

6. *Invite* le Secrétaire général à consulter le Gouvernement du Royaume du Népal, les autres États concernés et les institutions intéressées quant à la possibilité de faire fonctionner le Centre à partir de Katmandou;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-cinquième session, de l'application de la présente résolution. »

2. Le présent rapport fait suite à cette demande. Il fait également suite à la résolution 54/55 E du 1er décembre 1999, sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, par laquelle l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de fournir, dans la limite des ressources existantes, tout l'appui nécessaire aux centres régionaux pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activités et de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le rapport porte sur la période allant d'août 1999 à juillet 2000.

## II. Activités du Centre d'août 1999 à juillet 2000

3. Le Secrétaire général estime que le mandat du Centre régional conserve toute son utilité et que le Centre peut servir à promouvoir la coopération et le désarmement dans la région. Les consultations menées par le Directeur du Centre avec les États Membres et les instituts universitaires de la région et d'ailleurs ainsi que les réunions organisées par le Centre ont en effet confirmé qu'on souhaitait voir le Centre continuer à

favoriser le dialogue régional et sous-régional en vue de renforcer la transparence et la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. À cet égard, l'Assemblée générale et la communauté de l'Asie et du Pacifique ont applaudi l'utilité des réunions régionales précédemment organisées par le Centre.

4. Dans cet esprit et malgré des moyens financiers limités, le Centre a organisé les réunions suivantes : deux réunions régionales sur le désarmement, tenue l'une à Oulan-Bator (Mongolie) et l'autre à Katmandou (Népal); deux réunions d'experts parrainées par l'Organisation des Nations Unies sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, tenues à Sapporo (Japon); un séminaire sur le trafic des armes légères tenu à Jakarta (Indonésie) et plusieurs réunions informelles sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, tenues à Genève et à New York.

5. La conférence régionale sur le désarmement intitulée « La sécurité dans un monde en mutation » s'est tenue à Oulan-Bator, du 3 au 5 août 1999. Ont participé à cette conférence, organisée en étroite collaboration avec le Gouvernement mongol, 40 représentants de gouvernements, d'instituts de recherche, des médias et d'organisations non gouvernementales. La façon de percevoir la sécurité se modifiant depuis la fin de la guerre froide, du fait que les menaces dépassent maintenant le cadre militaire traditionnel pour englober les problèmes d'environnement, de criminalité internationale et autres, la conférence a porté sur la notion et les conditions de sécurité en Asie et dans la région du Pacifique. La conférence a également traité de la sécurité internationale et du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, conformément à la résolution 53/77 D de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 1998.

6. Le dialogue régional que le Centre s'emploie à favoriser, notamment en organisant des réunions annuelles en Asie et dans le Pacifique, est désormais connu sous le nom de « processus de Katmandou », termes repris par l'Assemblée générale dans ses résolutions. Les États Membres et les milieux universitaires de la région sont très favorables à la poursuite de ce processus, qui leur apparaît comme un moyen de cerner les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes et de chercher des solutions adaptées à la région. L'idée d'établir entre le Centre et ses interlocuteurs dans la région un solide réseau d'échanges de données et d'informations sur les questions de désar-

mement et de sécurité a, elle aussi, suscité un écho favorable. Le Secrétaire général entend faire du Centre un lieu privilégié de discussion sur les mesures de confiance et de sécurité au niveau régional et se félicite de l'appui politique et financier dont le Centre continue de bénéficier dans la région.

7. Il convient de noter que, conscient de l'importance du « processus de Katmandou », le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique (CSCAP) <[www.cscap.org](http://www.cscap.org)> qui regroupe des établissements universitaires et de recherche de la région, a modifié ses statuts en 1996 pour donner au Centre, qui est ainsi devenu le premier observateur admis à y siéger, le statut d'observateur. Depuis, le Centre et le CSCAP s'occupent conjointement des problèmes de désarmement et de sécurité dans la région. Le Centre a l'intention d'étudier d'autres possibilités de coopérer avec les organisations régionales existantes et d'autres établissements universitaires dans la région de l'Asie et du Pacifique.

8. La deuxième manifestation organisée par le Centre a été la douzième réunion régionale sur le désarmement en Asie et dans le Pacifique qui s'est tenue à Katmandou (Népal), du 15 au 17 février 2000 sur le thème « La stabilité stratégique, la non-prolifération nucléaire et le désarmement et la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 ». Elle a rassemblé une trentaine de représentants de gouvernements, d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales, principalement de la région.

9. La réunion de Katmandou s'est concentrée sur le désarmement nucléaire et l'élaboration de mesures et de stratégies visant à promouvoir un monde exempt d'armes nucléaires. La réunion a aussi examiné les questions suivantes : la prolifération des missiles, la prévention de la course aux armements dans l'espace, le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et la préparation de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000.

10. Comme à l'habitude, les actes des réunions susmentionnées seront publiés par le Centre.

11. Ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 52/38 S et 53/77 A, le Centre a continué d'aider les cinq pays d'Asie centrale à rédiger un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Le Centre a organisé à Sapporo, au Ja-

pon, du 5 au 8 octobre 1999, la quatrième réunion d'experts parrainée par l'ONU à laquelle ont participé des experts du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan. Les experts sont parvenus à négocier de nombreuses questions et se sont entendus sur la formulation du texte du traité relatif à diverses questions non résolues jusqu'alors.

12. Le Centre a organisé à Sapporo, du 2 au 5 avril 2000, la cinquième réunion d'experts parrainée par l'ONU pour terminer le travail de rédaction. Des experts du Kazakhstan, du Kirghizistan et de l'Ouzbékistan y ont participé. Les experts se sont efforcés de régler les points en suspens. Le Directeur du Centre a présidé les deux réunions et a apporté au groupe d'experts une assistance technique et matérielle. Le Directeur du Centre a également organisé plusieurs réunions informelles à New York pour aider les cinq États d'Asie centrale à préparer les réunions de Sapporo et à envisager leur future ligne de conduite. Le Secrétaire général espère sincèrement qu'un traité qui respecte les souhaits exprimés par les États d'Asie centrale sera bientôt conclu et, à cet effet, continue de fournir au groupe d'experts l'aide nécessaire pour que se concrétise rapidement l'initiative conjointe des cinq États d'Asie centrale par l'intermédiaire du Centre.

13. Le Centre, avec le Gouvernement indonésien et en coopération avec le Gouvernement japonais, a organisé le séminaire régional de Jakarta sur le trafic des armes légères les 3 et 4 mai 2000. Le séminaire a également été organisé avec l'aide du Département des affaires de désarmement. Il a rassemblé des représentants de 10 États membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et des observateurs de la Chine, de l'Inde, du Japon, du Pakistan, de la République de Corée, du secrétariat de l'ANASE et de l'Union européenne. En tant que première réunion organisée par le Centre en Asie du Sud-Est, le séminaire de Jakarta a été très utile pour recenser les questions communes liées aux problèmes découlant du trafic d'armes légères. Le séminaire de Jakarta a également servi à atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/54 R sur le trafic des armes légères, en encourageant notamment les États Membres à promouvoir des initiatives régionales et sous-régionales pour lutter contre le trafic de ces armes. Le Directeur du Centre a participé au séminaire de Jakarta et a prononcé les discours liminaires et de clôture.

14. Soucieux de promouvoir la coopération avec ses divers interlocuteurs, le Centre a fourni des services pratiques et techniques à l'Association japonaise pour les Nations Unies afin de l'aider à organiser le sixième colloque de Kanazawa sur l'Asie du Nord-Est, qui s'est tenu du 7 au 10 juin 2000 sur le thème « Promotion accrue du processus de Kanazawa à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle ». Le Directeur du Centre a participé au colloque et a présidé certaines de ces séances.

### III. Effectif et financement

15. Dans sa résolution 42/39 D, l'Assemblée générale a décidé de créer le Centre « en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires des États Membres et des organisations intéressées ». Au paragraphe 6 de sa résolution 54/55 C, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à consulter le Gouvernement du Royaume du Népal, les autres États concernés et les institutions intéressées quant à la possibilité de faire fonctionner le Centre à partir de Katmandou. Les consultations entreprises avec le pays hôte en vue de débloquer les fonds nécessaires pour permettre au Centre d'opérer à Katmandou n'ont pas abouti. Il est ressorti des consultations entreprises avec les autres États Membres et les organisations intéressées que, si les activités du Centre jouissaient d'un vaste appui, le transfert du Centre à Katmandou ne faisait pas pour l'instant l'unanimité. Tout en reconnaissant que l'idée d'installer le Centre à Katmandou était logique, bon nombre d'entre eux craignaient que le Centre ne soit pas assuré de disposer de ressources extrabudgétaires suffisantes pour fonctionner comme il convenait à Katmandou et considéraient donc qu'il était inévitable que le Centre continue pour l'instant à être basé à New York. Les consultations entreprises avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Katmandou ont fait apparaître que des ressources substantielles seraient nécessaires chaque année pour financer l'installation et le fonctionnement du Centre régional à Katmandou. Cela étant, et étant donné que toutes les contributions reçues sont affectées à des activités de fond, il ne sera pas possible d'installer le Centre à Katmandou dans l'état actuel des finances. Le Département des affaires de désarmement va poursuivre les consultations à ce sujet, et le Directeur continuera d'exercer temporairement ses fonctions à partir du Siège de l'ONU à New York, jusqu'à ce que l'on trouve un moyen sûr de financer les dépenses de fonctionnement du Centre à Katmandou.

En attendant, le PNUD et le Bureau d'information des Nations Unies à Katmandou continuent de fournir au Centre un soutien logistique pour les réunions qu'il tient dans cette ville.

16. Entre août 1999 et juillet 2000, le montant des contributions volontaires reçues s'est élevé à 28 000 dollars. En outre, un certain nombre de gouvernements et d'organisations ont contribué aux travaux du Centre en accueillant des conférences et en prenant à leur charge une grande partie des dépenses. À cet égard, le Secrétaire général remercie le Gouvernement mongol d'avoir accueilli la conférence tenue en 1999 à Oulan-Bator, l'organisation non gouvernementale japonaise Risscho Kosei-Kai d'avoir assumé les coûts de la réunion de février 2000 à Katmandou, la préfecture de Hokkaido et la ville de Sapporo, au Japon, qui ont accueilli les réunions d'experts parrainées par l'Organisation tenues en octobre 1999 et avril 2000 sur le thème d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie, ainsi que le Gouvernement indonésien qui a accueilli le séminaire de Jakarta en mai 2000. Il est reconnaissant aux Gouvernements japonais, néo-zélandais, thaïlandais et à celui de la République de Corée, de leurs contributions et il remercie le Gouvernement népalais de l'appui général qu'il apporte au Centre. Tout en appréciant à leur juste valeur les contributions reçues, le Secrétaire général exhorte les États Membres et les organisations intéressées à continuer de verser des contributions volontaires au Centre afin d'en assurer la viabilité et d'en accroître l'efficacité, notamment en vue de poursuivre le « processus de Katmandou ». On trouvera dans l'annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice biennal 1998-1999.

## Annexe

### État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'exercice biennal 1998-1999

(En dollars des États-Unis)

I. Solde au 31 décembre 1997	351 279
II. Recettes entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 1999	
Contributions volontaires	70 686
Revenus de placements	32 813
Recettes diverses	567
<b>Total partiel</b>	<b>104 066</b>
III. Dépenses entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 1999	137 290
Ajustements au titre de la période précédente	(2 485)
<b>Total partiel</b>	<b>134 805</b>
IV. Solde au 31 décembre 1999	320 540

*Note* : Ces chiffres sont extraits de l'état financier pour la période allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999. Au cours de la période du 1er janvier au 30 juin 2000, une contribution supplémentaire d'un montant total de 28 000 dollars a été reçue de la Nouvelle-Zélande (10 000 dollars), de la République de Corée (15 000 dollars) et de la Thaïlande (3 000 dollars).